

DE LA COMPETITIVITE DES PAYS : CAS DE L'ALGERIE
A TRAVERS LES IDE

Pr. Matouk BELATTAFF

Université de Béjaïa

matoukb@yahoo.fr

Mr. Abdenour MOULLOUD

Université de Béjaïa

mouloudabdenour@yahoo.fr

Résumé :

La compétitivité des nations est devenue essentielle pour réussir l'insertion dans l'économie mondiale. Elle est déterminée par la productivité avec laquelle une nation ou bien une région utilise ses différentes ressources en déterminant ainsi le standard de vie de la nation. L'Algérie réalise de mauvais scores, malgré la croissance économique soutenue, une stabilité macroéconomique, d'importantes réserves de changes et une dette extérieure insignifiante. Elle reçoit de mauvaises notations par les institutions indépendantes. L'objectif de ce papier est d'analyser la compétitivité de l'Algérie, situer sa position par rapport à ses partenaires, déceler les véritables freins à l'acquisition d'avantages compétitifs, et proposer des actions à mettre en œuvre pour permettre au pays de devenir plus compétitif.

Abstract:

The competitiveness of nations has become essential for successful integration into the global economy. It is determined by the productivity with which a nation or a region uses its various resources and determining the standard of living of the nation. Algeria is carried low scores, despite the sustained economic growth, macroeconomic stability, substantial foreign exchange reserves and external debt insignificant. It gets bad ratings by independent institutions. The objective of this paper is to analyze the competitiveness of Algeria, locate its position relative to its partners, identify the real obstacles to the acquisition of competitive advantages, and propose actions to be implemented to allow the countries to become more competitive.

Introduction :

La compétitivité des nations, essentielle pour réussir l'insertion dans l'économie mondiale, est déterminée par la productivité avec laquelle une nation ou une région utilise ses différentes ressources. La théorie de la compétitivité a fortement évolué de Smith à Porter (diamant de compétitivité), alliant facteurs macro et microéconomiques de compétitivité. Pour les pays développés, l'Etat est un canalisateur/stimulateur pour les entreprises, sources de compétitivité. Dans les économies en développement, il doit toujours jouer un rôle actif et direct dans le diamant de compétitivité car le secteur privé

n'est pas encore important pour assurer un taux d'investissement suffisant, et fragile pour affronter la concurrence étrangère. L'Algérie réalise de mauvais scores, malgré une croissance soutenue, une stabilité macro-économique, des réserves de changes importantes et une dette extérieure insignifiante. L'Algérie reçoit de mauvaises notations dans les analyses publiées par les institutions indépendantes. Le classement de référence sur la compétitivité des nations, le Business Competitiveness Index, publié par le Forum Economique Mondial, classe l'Algérie pour la période 2006-2007 à la 76^{ème} place sur 125 pays classés, derrière la Tunisie 30^{ème} et le Maroc 70^{ème}. Les relatifs et récents progrès sont loin d'être suffisants et d'atteindre les fortes potentialités du pays. L'on essaiera d'analyser la compétitivité de l'Algérie, de la situer par rapport à ses partenaires et de déceler les freins à l'acquisition d'avantages compétitifs.

1. De la compétitivité en général :

Le concept de compétitivité est complexe et possède de nombreuses définitions souvent utilisées pour exprimer différentes situations (CAE), toutes proches l'une de l'autre : Ainsi, la compétitivité,

- ✓ « est la **capacité à fabriquer** des biens et des services qui répondent aux exigences des marchés internationaux, tout en offrant aux citoyens un niveau de vie qui tout à la fois s'élève et puisse être préservé à long terme ».
- ✓ « désigne la **capacité** d'entreprises, d'industries, de régions, de nations ou d'ensembles supranationaux **de générer** de façon durable un revenu et un niveau d'emploi relativement élevé, tout en étant et restant exposés à la concurrence internationale ».
- ✓ « d'une nation est la **capacité à améliorer** durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale ».

Ainsi parler de la compétitivité et l'attractivité d'un territoire, cela revient à dire qu'un pays peut être compétitif du fait de ses fortes parts de marché à l'étranger et de son excédent commercial, en même temps, avoir un territoire attractif, c'est-à-dire compétitif dans la mesure où il va peut attirer des investissements. La compétitivité d'un pays est liée à son attractivité, donc à sa faculté à attirer sur son sol des activités mais aussi sa capacité à contribuer à l'amélioration du bien être de sa population. En somme, la compétitivité est un ensemble de conditions propices à la croissance, sur lesquelles l'action publique peut avoir une influence positive ou négative. Les domaines où la compétitivité peut intervenir comme outil de décision sont les suivants : Education-Recherche ; Attractivité du territoire ; Choix de paramètres de productivité ; Choix de compromis entre dépense publique et qualité des services publics ; Incitation aux coopérations internationales ; Change et du taux d'intérêt ; Institutions du marché du travail ; Réglementation de la concurrence sur le marché des biens et services ; Intervention de l'Etat dans le capital d'entreprises ou avec des subventions,

Plusieurs des éléments précédents semblent s'appliquer tant aux entreprises qu'aux Etats. Deux entreprises en compétition se livrent une véritable guerre : perdre et tomber

en faillite, ou rachetée par l'autre. En revanche, deux Etats qui rentrent en concurrence sur certains marchés, peuvent progresser en même temps, tous les deux. Parfois deux entreprises sont en concurrence pour certains produits tout en coopérant sur d'autres (études, sous-traitance,...). Les Etats peuvent être en concurrence pour l'attraction des IDE mais entrent en coopération ou partenariat au niveau de certaines entreprises, d'opérations d'aide étrangères, ...

2. Définitions de compétitivité par les institutions internationales et régionales :

Les institutions internationales et régionales ont défini la compétitivité des territoires, sous l'angle des performances sur les marchés internationaux et intérieurs « captifs », du bien-être et de la préservation des patrimoines, ... Compétitivité intégrant le bien-être des populations, le développement durable (MATUHE, 2002), selon l'observatoire européen, LEADER.

- ✓ ***La performance sur les marchés internationaux*** : La compétitivité d'un territoire, d'une nation peut être appréciée par le niveau de vie de ses habitants (PIB/hab.). Pour l'OCDE, c'est « la capacité de produire des biens et services qui passent le test des marchés internationaux, tout en maintenant des niveaux de revenus élevés et durables », ou « la capacité des entreprises, des régions, des nations ou des zones géographiques supranationales d'engendrer, tout en étant exposées à la concurrence internationale, des niveaux de revenu et d'emploi relativement élevés (OCDE, 1996) »... définition reprise par l'UE.
- ✓ ***Performances sur les marchés intérieurs « captifs »*** : L'OCDE et l'UE accordent une place centrale aux activités exposées à la concurrence internationale. Pour Cambridge Econometrics (CE), « la compétitivité d'une région dépend des facteurs qu'elle procure aux entreprises pour affronter avec succès la compétition sur le marché local, national et international (Cambridge Econometrics, 1998) ».
- ✓ ***Bien-être et préservation des patrimoines*** : selon LEADER (Farrel, 1999), « un territoire devient compétitif s'il affronte la concurrence du marché et assure la durabilité environnementale, économique, sociale et culturelle, fondée sur des logiques de réseau et d'articulation interterritoriale ». Les 4 dimensions de la compétitivité de la capacité des acteurs à :
 - Mettre en valeur leur environnement, en assurant la préservation et le renouvellement des ressources naturelles et patrimoniales (*dimension environnementale*) ;
 - Produire et retenir un maximum de valeur ajoutée en renforçant les liens sectoriels et combinant les ressources des atouts pour une meilleure valorisation (*dimension économique*) ;
 - Agir efficacement sur la base d'une conception partagée du projet, encouragée et concertée entre différents niveaux institutionnels (*dimension sociale*) ;
 - Trouver leur place par rapport aux autres territoires, pour faire épanouir leur

projet territorial et sa viabilité dans la globalisation (*positionnement dans le contexte global*).

3. Critères de compétitivité :

A la diversité de la compétitivité correspond celle des indicateurs de performances pour l'évaluer.

3.1. Limites et inconvénients de l'usage du PIB/hab. comme mesure du niveau de vie :

Cet indicateur n'étant qu'une moyenne, donc ne reflète pas une répartition « réelle et équitable » et occulte « la misère » d'une grande partie de la population. La compétitivité suppose continuité et durabilité, le PIB/hab. avec son évolution ne peuvent l'assurer ni décrire l'aptitude de l'économie à offrir durablement un certain niveau de vie. Il ne faut pas confondre pouvoir d'achat et bien-être, car le confort, la quiétude, la qualité et la cadre de vie ne puissent être obtenus avec de l'argent (qualité et propreté de l'air, silence....).

3.2. La compétitivité-prix :

Dans un contexte de concurrence parfaite, pour comparer les prix, il suffit de confronter les coûts. Pour la compétitivité de deux pays, l'on compare coûts salariaux unitaires et productivité du facteur travail. Si les coûts pour un pays s'accroissent plus rapidement que la productivité (hausse du SMIG, des salaires), ses prix à l'exportation connaîtront alors un accroissement, perdront des parts de marché, et doit réagir pour retrouver sa compétitivité : soit jouer sur le taux de change (dévaluation de la monnaie, sauf dans une zone monétaire aux marges de manœuvre réduites), soit provoquer une déflation, ralentissant fortement l'économie, et entraînant le chômage. Enfin, pour faire jouer la compétitivité-prix, il faut une amélioration globale de la productivité dans l'économie permettant l'amélioration durable du PIB (tableau 1). Cet aspect de compétitivité-prix peut être illustré par la comparaison de productivité dans certains pays développés.

3.3. La compétitivité par la qualité et l'innovation :

Comparer des produits selon leur prix et choisir le plus cher car de meilleure qualité. Parfois l'on est porté sur les produits « dernier cri » car plus récent, donc plus innovant.

- **La contribution des TIC à la croissance et la compétitivité :** une étude (Artus et Cette, 2005) mit en exergue l'influence de la diffusion des TIC dans une économie. L'innovation améliorant la compétitivité provient de la technologie, renouvellement des produits, nouvelles méthodes de ventes, changements organisationnels de l'entreprise ou de montages financiers innovants.
- **Innovation commerciale :** le commerce électronique de biens et services, via l'Internet, permet des avantages divers supérieurs au commerce traditionnel.

- **Innovation organisationnelle** : les entreprises doivent mieux s'organiser pour maintenir les clients : délais courts, qualité irréprochable, adaptation aux demandes de la clientèle.
- **Innovation financière** : En cas de manque d'argent ou d'interdiction de prêter (précepte musulman), il faut trouver des montages financiers pour des projets.

La démarche pluridimensionnelle de l'innovation : le schéma suivant synthétise les six dimensions de l'innovation entrant dans le cadre de la stratégie de l'entreprise (graphique 1):

3.4. Les autres critères de compétitivité :

- **Les aptitudes des biens et services à résister à la concurrence** : l'offre compétitive gagne une place significative dans le marché local ou international. L'offre innovante fait de l'entreprise un acteur concurrent et compétitif, par la qualité, prix, disponibilité,...
- **La pérennité** : soutien de la compétitivité durable par une politique d'investissements dans la formation, recherche, moyens de production et infrastructures de base et télécoms, stabilité et sécurité de l'environnement social.
- **La compétitivité du travail et de la fiscalité** : elle est au niveau de productivité, des impôts, charges et taxes sur le travail et du taux de change favorisant/encourageant les exportations.
- **Le caractère contestable des indicateurs agrégés** utilisés pour exprimer la compétitivité : indice de rigidité de l'emploi, indice de liberté économique...

3.5. La compétitivité d'un pays et les dépenses publiques (DP) :

La compétitivité fiscale et la compétitivité-prix exigent un faible niveau des impôts et charges. La bonne corrélation entre les DP et la bonne gouvernance pour une bonne compétitivité entraînent des emplois et du niveau de vie des générations futures : les **transferts sociaux** dont l'importance varie selon les pays et les **effectifs dans la fonction publique** (l'Etat plus grand employeur ...).

La compétitivité d'un pays dépend des différentes actions entreprises dans divers domaines :

- ⇒ Développer les industries de haute technologie et de l'innovation ;
- ⇒ Orienter les efforts de vente vers les pays à forte croissance ;
- ⇒ Réorganiser l'industrie et les services pour profiter des TIC ;
- ⇒ Améliorer et perfectionner la formation des travailleurs ;
- ⇒ Améliorer la législation du travail et Diminuer la fiscalité ;
- ⇒ Mettre au point et en pratique un ensemble d'éléments d'un programme.

3.6. Les indicateurs de compétitivité :

La compétitivité d'une entreprise se mesure par la part de marché, le niveau des prix et la qualité des produits et celle d'un territoire est difficile à l'évaluer ou la quantifier. Les indicateurs de compétitivité territoriale sont des éléments aux valeurs intrinsèques susceptibles de fournir un plus à un territoire pour être compétitif.

3.7. Les différentes approches du concept de compétitivité :

Les approches de la Banque mondiale et de l'OCDE : les organismes internationaux, centrent leurs recherches sur le concept de compétitivité des nations. Les critères retenus pour l'évaluer permettent d'apprécier les performances de l'économie et le contexte de développement d'une activité compétitive : PIB, le PIB/hab., répartition des revenus, niveau et structure des exportations, part des IDE, dépenses publiques, dotations en infrastructures économiques, de transport et niveaux de qualification des populations.

L'approche de la Commission européenne : la compétitivité régionale au cœur de sa politique d'aménagement du territoire : cohésion économique et sociale, préservation des bases naturelles de la vie et du patrimoine culturel, compétitivité plus équilibrée du territoire, et ce, en prenant en considération les indicateurs et variables (tableau 2).

La compétitivité d'un pays dépend aujourd'hui comme le diamant de l'avantage national, composé de 4 grands déterminants : facteurs de base, demande intérieure, filières industrielles et industries apparentées, structure et stratégie des entreprises, car créant l'environnement dans lequel les entreprises naissent et apprennent à devenir performantes. Ainsi la concentration géographique des entreprises permet la formation de pôles de compétitivité, l'innovation, anticiper et répondre à la demande du marché. Ce qui forme un cluster dynamique et innovant, donnant un avantage compétitif pour la nation.

4. Le Diamant de Porter (Porter, 1999) :

Michael Porter définit 4 grands paramètres dynamiques formant les déterminants de l'avantage concurrentiel d'une nation, le « *losange* » mis en évidence par le graphique 2.

Ces 4 déterminants forment le contexte dans lequel naissent et s'affrontent les entreprises. Chacun contribue pour une part à la réussite d'une entreprise ou d'un secteur au sein de l'environnement national. Mais la réussite ne tient pas à la compréhension et à l'exploitation d'un ou deux déterminants au détriment des autres. Les 4 facteurs créent un système interactif et c'est à l'intérieur de ce système que naissent les entreprises. Ainsi les firmes et les secteurs d'activité doivent prendre conscience des changements et s'adapter en conséquence s'ils veulent maintenir leur réussite à long terme.

Selon Porter, les entreprises acquièrent un avantage concurrentiel, lorsque le pays d'origine accumule rapidement des savoirs et des actifs spécialisés, assure une information continue sur les besoins relativement aux produits et aux procédés, et quand le cadre national incite fortement les entreprises à innover et à investir, et améliorant ces

avantages au fil du temps.

Les travaux de Porter et l'étude de la dynamique des avantages concurrentiels à l'aide de son modèle ont éclairé les rouages de la formation des grappes dans un secteur. Pour des raisons d'efficacité et de coopération concurrentielle, des entreprises se regroupent en fonction d'activités particulières dans un secteur donné. Ainsi, les entreprises produisant des biens similaires sont souvent proches, géographiquement. Les firmes qui soutiennent le premier groupe de concurrents sont également à proximité, ce qui crée des grappes concurrentielles.

4.1. Les déterminants de l'avantage concurrentiel :

M. Porter estime qu'il existe 4 principaux facteurs susceptibles de constituer l'avantage concurrentiel d'une nation.

- **Les facteurs :** Il s'agit des facteurs liés aux ressources d'une nation : main-d'œuvre, terre arable, ressources naturelles, capital et infrastructure. Il s'agit essentiellement des facteurs de production, la base même de la théorie classique des échanges. Selon cette théorie, chaque nation exploite le capital de facteurs dont elle dispose et exporte les biens qu'elle produit en excès. Porter affirme que cette théorie trop simple ne s'applique plus au monde complexe des échanges internationaux. Il fait valoir que les facteurs primordiaux de la différenciation concurrentielle ne sont pas « hérités » mais plutôt créés dans le cadre d'une nation. « *Ainsi, ce n'est pas tant le réservoir de facteurs disponibles à un moment donné qui importe que le rythme auquel ils sont créés, valorisés et spécifiquement adaptés à telle ou telle industrie. Paradoxe surprenant, on observe qu'une abondance de facteurs peut jouer au détriment et non en faveur de l'acquisition d'avantages concurrentiels.* »
- **La demande :** Les caractères de la demande intérieure pour un bien ou un service offert par un secteur constituent le deuxième déterminant de l'avantage concurrentiel d'une nation. L'influence de la demande intérieure sur les économies d'échelle est évidente, mais elle est avant tout d'ordre dynamique.

« *La demande module le rythme et la qualité des progrès et des innovations accomplis par les entreprises d'un pays.* »

Selon Porter, trois caractéristiques jouent un rôle important : la composition de la demande intérieure (la nature des besoins des consommateurs); le volume et le type de croissance de la demande; et les mécanismes par lesquels les préférences intérieures sont transmises aux marchés étrangers. Il affirme que c'est la qualité de la demande sur le marché intérieur qui l'emporte sur la quantité, dans la détermination de l'avantage concurrentiel.

En effet, le modèle du losange indique que la composition de la demande intérieure définit la façon dont les entreprises appréhendent les besoins des consommateurs et les

satisfont. En effet, la clientèle intérieure peut donner à une firme une image claire de ses besoins et ainsi la rendre apte à mieux se positionner face à ses concurrents étrangers. La demande intérieure contribue par ailleurs à l'internationalisation des biens et services : cas des clients mobiles géographiquement ou des entreprises multinationales.

De toute évidence, la demande intérieure contribue par divers aspects à l'avantage concurrentiel d'une nation et chaque secteur doit l'évaluer en fonction du contexte mondial. Dans certains cas, la demande intérieure favorise l'émergence d'un marché et la création d'un besoin initial. Dans d'autres cas, la demande intérieure peut concourir à la stabilisation d'un marché et à une réussite à long terme.

➤ **Industries amont et apparentées :** C'est l'aptitude d'un secteur d'activités à collaborer avec ses fournisseurs attitrés. La présence d'un bassin de fournisseurs dans le marché intérieur peut procurer des avantages à une entreprise. Une industrie de soutien, ou industrie amont, constituera un avantage pour de nouvelles firmes dans un secteur donné, en particulier dans les domaines où les produits sont nouveaux dans un marché émergent et en croissance. Une entreprise peut bénéficier de gains d'efficacité, de communications rapides et de produits à prix intéressants lorsque ses fournisseurs sont solides et à proximité géographique : « *l'avantage essentiel de la présence locale de fournisseurs se situe plutôt au plan des processus d'innovation et demodernisation* ». Avant tout, c'est l'étroite collaboration entre une entreprise et ses fournisseurs (fournisseurs clés) qui lui permet de mieux satisfaire les besoins du marché et mène à la réussite. Grâce à cette interaction, qui peut naître grâce à la proximité géographique, l'entreprise peut bénéficier d'un accès rapide à l'information, aux idées neuves et aux innovations de ses fournisseurs. En retour, les fournisseurs y gagnent l'accès à l'information sur les produits et les débouchés, ce qui leur permet d'améliorer leurs intrants et procédés.

De façon similaire, la présence d'industries apparentées procure des avantages concurrentiels à une nation et à ses entreprises. Les firmes « apparentées », qui disposent d'activités similaires ou identiques dans leurs chaînes de valeur respectives, peuvent coordonner ou partager ces activités, en particulier dans le domaine du développement. Les firmes concurrentes peuvent bénéficier de gains de coûts, d'occasions de production et d'innovation. Les firmes complémentaires, quant à elles, profitent d'économies de coûts ou d'innovations qui créent de nouvelles possibilités non perçues auparavant.

➤ **Stratégie, structure et rivalité des entreprises :** La stratégie de l'entreprise constitue le dernier déterminant de l'avantage concurrentiel d'une nation : le contexte dans lequel les entreprises sont créées, organisées et dirigées, contribuant à la réussite des uns et seront moins favorables à d'autres. La réussite naît de la conjugaison entre les opérations de gestion d'une entreprise et les sources d'avantages concurrentiels dans un secteur donné..

4.2. Le rôle de l'État :

Le rôle de l'État est d'influencer les 4 déterminants de l'avantage concurrentiel. Cette influence peut être positive ou négative selon son incidence sur le secteur d'activités et la nation. Les interventions de l'État qui visent les marchés de capitaux et l'éducation jouent un rôle sur les facteurs. Une influence subtile sur le marché peut apporter un soutien à la demande. L'État est souvent lui-même un gros client de biens et de services, ce qui est le cas avec les télécommunications : les organismes gouvernementaux achètent de nombreux services et produits destinés aux communications entre personnes. L'État peut aussi orienter la stratégie et la structure des entreprises par le biais d'une réglementation des marchés de capitaux, de la politique fiscale et de la législation antitrust.

➤ **Politiques gouvernementales et « losange » de Porter :** L'intervention de l'État peut avoir des répercussions positives et négatives sur l'avantage concurrentiel d'une nation, en influant sur le cours des choses. Les conditions de réussite d'une industrie doivent préexister dans le cadre d'une nation, car « un gouvernement ne maîtrise jamais un avantage concurrentiel national, il ne peut qu'exercer une influence ». Selon Porter, les principes préalables nécessités par toute intervention gouvernementale pour améliorer l'avantage concurrentiel national sont :

1. Ce sont les entreprises qui se concurrencent, et non les pays;
2. L'avantage concurrentiel d'une nation dans une industrie n'est que relatif;
3. L'avantage concurrentiel naît du dynamisme, et non de gains de coûts à court terme;
4. La prospérité économique d'une nation exige que ses industries se valorisent;
5. L'avantage concurrentiel d'une nation est souvent concentré géographiquement;
6. Un avantage concurrentiel dans une industrie se construit au moins en une décennie;
7. Ce sont les différences qui procurent un avantage aux nations, et non les similitudes;
8. La plupart des catégories utilisées pour classer les industries sont dénuées de fondement;
9. L'avantage concurrentiel est pénible à préserver pour les entreprises et leur personnel.

Concernant les influences qu'exerce l'intervention de l'État sur les éléments du Diamant, il insiste sur l'interaction des 4 déterminants pour un avantage concurrentiel important ou durable à un pays. Avant d'adopter une politique positive sur un déterminant donné, les pouvoirs publics doivent analyser ses éventuelles incidences négatives dans d'autres domaines, pouvant surgir avec l'évolution d'un secteur d'activités. Un système n'est jamais totalement stable. La politique de l'État doit s'adapter, non pas en fonction des changements de gouvernements, mais du rythme de l'évolution de l'industrie.

➤ **Les effets sur les facteurs :** La productivité d'un pays est fonction des facteurs. Une

entreprise connaît la réussite lorsqu'elle a accès à un réservoir de facteurs en progression : main-d'œuvre spécialisée, connaissances scientifiques, information économique et infrastructure qui devaient être soutenus par les politiques gouvernementales de façon positive, pour lui permettre de les valoriser et améliorer sa position concurrentielle dans son domaine : « l'avantage concurrentiel d'une nation ne tient pas tant à la présence de facteurs disponibles à un moment précis qu'aux mécanismes institutionnels, propres au pays, susceptibles d'enrichir constamment ces facteurs », selon Porter.

- ⇒ **Enseignement et formation** : Améliorer les compétences et les connaissances de la main-d'œuvre, une des conditions importantes pour atteindre une productivité élevée et accroître les avantages concurrentiels sur le marché mondial, d'où l'importance essentielle de ce facteur dans la création de cet avantage national : les industries les plus concurrentielles sont pour la plupart celles dont le pays a engagé de grands et exceptionnels efforts dans l'enseignement et la formation
- ⇒ **Science et technologie** : La croissance économique d'un pays est directement reliée à son progrès technologique. Porter affirme : « Une politique de stimulation de l'innovation commerciale devrait aller au-delà de la recherche en science et technologie et tenir compte de la concurrence, de la réglementation et autres paramètres qui influencent le losange ». Les investissements et incitatifs fiscaux constituent des mesures importantes, avec la création de forums et des activités de partage des connaissances entre des entreprises et d'un secteur. Cet échange d'idées et de savoirs stimule le développement de nouveaux produits et le partage des connaissances effectué sera avantageux pour tous dans l'avenir.
- ⇒ **Infrastructure** : Dans le monde de communications instantanées, l'infrastructure joue un rôle central. Les réseaux de transport, de logistique et de télécoms représentent le cœur vital des entreprises du XXI^{ème} siècle. En effet, avec l'externalisation des fonctions et la localisation dans des pays étrangers, la dépendance face aux moyens logistiques, à l'informatique et aux communications croît de façon exponentielle. Ces infrastructures deviennent essentielles à la livraison des produits et jouent sur la compétitivité : donner accès à une infrastructure de qualité aux entreprises, pour éviter de subir un recul.

Au cours des 25 dernières années, de nombreux pays considérés comme pauvres durant les années 70 et 80 ont réalisé d'importants investissements dans leur infrastructure. L'Inde a dépensé des centaines de millions de dollars dans des bâtiments et les télécoms afin de stimuler le secteur des logiciels. Actuellement, elle regroupe sur son territoire un très grand nombre des réalisateurs de logiciels mondiaux qui travaillent pour une fraction du prix que cela coûterait en Amérique du Nord. La Corée du Sud a investi des sommes considérables dans l'infrastructure de télécoms et sa population a aujourd'hui accès à une connexion Internet à 50 Mbs. Le pays a aussi connu un développement phénoménal de l'électronique au cours des 15 dernières années (Samsung et LG), et s'est même attaqué au développement d'un réseau international et de logiciels destinés aux technologies mobiles.

- ⇒ **La demande :** L'enrichissement de l'avantage concurrentiel d'un secteur d'activité dans un pays exige une demande intérieure évoluée et de haute technicité. La demande sur le marché mondial tire un profit direct d'une forte demande intérieure au pays, confirmant l'hypothèse de Porter que l'essentiel tient aux conditions de demande spécifique de chaque industrie. Le principal souci du gouvernement est d'améliorer la qualité de la demande intérieure, ce qui, en retour, influencerait la demande étrangère.
- ⇒ **Stimulation d'une demande précoce ou de haute technicité :** L'État dispose de nombreux moyens pour stimuler les marchés dans son propre pays : création d'organismes de financement des entreprises pour acheter les produits les plus avancés, mesures incitatives comme les abattements fiscaux pour encourager la commercialisation de nouvelles technologies ou de nouveaux services. Mais la stimulation d'une demande précoce doit être accompagnée d'une évaluation du produit, qui doit se révéler attrayant pour les marchés étrangers pour que le produit en question soit transférable aux consommateurs extérieurs avec la poursuite continue des efforts d'innovation.

Enfin, terminons cette partie par les déterminants de la compétitivité, en nombre de 9 (graphique 3).

5. L'Algérie dans le bassin méditerranéen : quelles performances ?:

La compétitivité globale d'un pays est perçue à travers les indicateurs socioéconomiques dont la référence est l'espace euro-méditerranéen (JF Janet, 2008) et (FRS, 2008).

5.1. Compétitivité de l'Algérie à travers quelques indicateurs :

Nous présenterons les indicateurs relatifs à la productivité du travail (graphique 4), taux de croissance économique (PIB/hab.) (graphique 5), qualité des institutions (tableau 3), commerce extérieur (tableau 4), compétitivité de l'environnement économique (tableau 5) et les réformes prioritaires (tableau 6). Le niveau de vie varie de 1 à 8 dans les pays méditerranéens : le PIB par habitant est ainsi inférieur à la moyenne mondiale dans l'ensemble des pays n'appartenant pas à l'UE, à l'exception d'Israël, Libye et Croatie. L'emploi est un des défis majeurs des pays méditerranéens du sud : le taux de chômage y est souvent élevé : le taux de chômage est de 14,4 % en Algérie et il faudra augmenter de 29,9% le nombre d'emplois existants d'ici à 2020 (+ de 2 millions) pour maintenir le taux de chômage et d'activité constants.

La croissance des pays méditerranéens (PM) hors UE reste dynamique et atteint 5,3% en moyenne en 2007, contre 4,7% depuis 2000. Ces bonnes performances ont été obtenues malgré une inflation relativement forte. Mais les PM hors UE ne représentent qu'une faible part faible du PIB mondial (3,1 %), avec ceux de l'UE, cette part monte à 11,3%. L'Algérie se situe dans la moyenne de la région même.

La productivité dans les PM reste plus faible, surtout dans l'agriculture. Dans les

services, elle est la plus forte. L'Algérie constitue une exception à ce constat en raison de ses ressources pétrolières qui dopent la productivité de son industrie. Au contraire, la productivité des services y est faible : poids excessif de l'administration, avec un tiers de l'emploi total.

La qualité des institutions constitue aussi, l'un des handicaps des PSEM (pays du sud et de l'est de la Méditerranée).

Les pays méditerranéens hors UE réalisent une faible part des exportations mondiales (3,2% en 2006). En outre, la plupart d'entre eux ont une balance commerciale négative, à l'exception de l'Algérie, Libye, Maroc et Israël, ainsi que les barrières douanières : 20,2% en Tunisie, 18,9% au Maroc et 12 % en Algérie.

L'UE est de loin le principal partenaire commercial des PSEM. Néanmoins, les PM ont le plus souvent une balance commerciale déficitaire avec l'UE : seules l'Algérie et la Libye ont un excédent du fait de leurs exportations pétrolières. Les PM représentent une part non négligeable des exportations de l'UE et de ses importations.

Enfin, les indices synthétiques des institutions internationales montrent que les économies du bassin méditerranéen sont inégalement compétitives. Israël, Turquie, Jordanie et Tunisie, au-dessus de la moyenne mondiale, le reste insuffisamment attractif. La faiblesse de la compétitivité de l'environnement économique endigue les investissements, l'accès au crédit et le développement des PME (Algérie, Syrie).

Enfin, il faut des *réformes structurelles pour améliorer la compétitivité* et développer les PM et principalement : simplifier les procédures administratives, accès au crédit, améliorer les infrastructures et lutter contre la corruption.

5.2. Analyse de la compétitivité de l'Algérie à travers les IDE :

La compétitivité de l'Algérie sera principalement prise sous l'angle des IDE, marqués par un cadre juridique réglementé par l'ordonnance d'août 2001 relative au développement de l'investissement. Le cadre juridique traduit la volonté politique d'encourager les IDE et de promouvoir les investissements et de bénéficier de leurs retombées positives sur l'économie.

5.2.1. Quelques données sur les performances socioéconomiques de l'Algérie :

Le tableau 7 nous renseigne sur l'infrastructure de base du pays et le tableau 8, sur la situation économique du pays. Ces indicateurs sont-ils favorables aux affaires ?

Le pays se caractérise par un marché de 35 millions de consommateurs, et enregistre une bonne situation financière. La dette du pays vis à vis l'étranger est presque totalement réglée (moins de 4 milliards de \$). Le PIB/habitant a enregistré une amélioration durant

les trois dernières années, 4000 \$/hab. en 2007, pour retomber à 3620 \$ en 2008.

5.2.2. Organismes chargés de l'IDE et de soutien à l'investissement :

- Le Ministère chargé de la Participation et de la Promotion de l'Investissement (MPPI).
- Le Conseil National de l'Investissement (CNI)
- L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI).
- Autres Agences (spécialisées) chargées de la promotion de l'investissement étranger.
- Des guichets uniques décentralisés pour faciliter les procédures et les formalités de montage des projets.

Le principe : non discrimination entre les investissements étrangers et nationaux.

- **Protection :** L'article 52 de la constitution du 08/12/96 garantit la propriété privée, la liberté de commerce et de l'industrie. Pour le transfert des fonds, l'ordonnance de 2001 prévoit la garantie du transfert du capital et des revenus dans certaines limites fixées.
- **Accords internationaux en relation avec les IDE :** L'Algérie a conclu jusqu'à 2003, 27 accords bilatéraux de promotion des investissements (API) et 12 sur l'anon imposition. Ces traités bilatéraux visent à encourager et protéger les investissements.
- **Evaluation des IDE en Algérie :** L'Algérie n'accueille que 0,5% du volume des IDE destinés aux PED et 0,05% de l'IDE mondial, soit moins de 1% du PIB. Pendant les dernières années, elle n'a attiré que 28 millions de dollars par an en moyenne, beaucoup moins que ses voisins. L'Algérie pourrait accueillir dans les cinq prochaines années 6 à 7 milliards de \$ d'IDE avec la création de 190 000 emplois. En 2001 et 2002, elle est classée respectivement 4^{ème} et 3^{ème} pays d'accueil IDE en Afrique mais la majorité des investissements se concentrent dans le secteur des hydrocarbures (1,2 milliard de \$).

La stabilité politique et les indices macroéconomiques favorables enregistrés restent freinés par le cadre législatif et le système bancaire. Le règlement d'un litige dans un projet d'investissement ne dépasse pas 7 jours en Tunisie, et il peut prendre 250 jours en Algérie.

5.2.3. Les secteurs investis par les IDE (jusqu'en 2007)

- Les hydrocarbures viennent en tête où l'on constate la présence des grandes compagnies pétrolières mondiales totalisant plus de 8 milliards de \$;
- Les télécommunications : 2 opérateurs étrangers, dépassant 1,5 milliard de \$;
- Dessalement de l'eau de mer : 3 unités à près de 500 millions de \$;
- Banques et finances : 10 banques privées étrangères ;
- Electronique, agroalimentaire et distribution ;
- Tourisme : partenariat conclu entre le groupe Accor et Mehri pour réaliser 36 hôtels de type Ibis d'un montant de 173 millions de \$ et autres complexes à 480 millions de

\$.

Les tableaux 9, 10 et soulignent l'évolution des principaux projets déclarés (1993-2000), les IDE vers l'Algérie de 2003 à 2007 et les projets attendus pour 2008 et 2009.

La politique de promotion des IDE a des limites structurelles et les résultats obtenus en flux d'IDE sont modestes. De nombreux atouts restent encore peu explorés : accélérer les réformes et améliorer le climat des affaires. Les autorités doivent:

- Réformer le système judiciaire, alléger les procédures et efficacité et prendre des mesures pour rétablir la confiance des investisseurs étrangers dans le système judiciaire.
- Mettre à jour les textes sur l'investissement et améliorer la prévisibilité et la transparence de la législation en la matière.
- Renforcer la participation du secteur privé national et international pour une parfaite connaissance sur les opportunités en matière d'investissements ainsi que les PME/PMI.
- Inciter à la recherche scientifique auprès du secteur privé.
- Simplifier les procédures bancaires et faciliter l'accès au financement des opérateurs.
- Assurer la formation et la mise à niveau des négociateurs d'accords bilatéraux en matière d'investissements pour promouvoir et améliorer l'image de la communication à l'étranger.
- Renforcer le réseau d'accords bilatéraux en matière de protection des investissements avec les principaux pays investisseurs dans la région.

Les principaux investissements étrangers réalisés et attendus : Dans ce qui suit, nous présentons deux tableaux, qui renseignent sur les investissements étrangers réalisé au cours de l'année 2007, ainsi que les différents investissements prévus durant la période 2007-2009.

5.2.4. Bilan des IDE en Algérie et compétitivité économique :

Durant la décennie 90, l'Algérie a très peu attiré les IDE, principalement orientés vers les hydrocarbures. Cependant à parti de 2000, avec l'amélioration de certains indicateurs économiques et du « climat des affaires », l'Algérie a drainé 22 milliards d'euros entre 2003 et 2007, la plaçant parmi les pays les plus attractifs du bassin méditerranéen. Ce montant correspond à quelques 379 projets d'IDE. La part des IDE européens est de 152 projets d'un montant de 10,5 milliards d'euros (France, 111 projets pour 1,75 md Euros). Quant aux intentions d'investissements enregistrées : 500 projets de 43 milliards d'euros (tableau 12).

Quant à leur structure sectorielle, ce sont des investissements de rente : énergie, télécoms et immobilier, banques et assurances, agroalimentaire, électronique, distribution, cimenterie... La compétitivité économique de l'Algérie, le rapport du FEM de 2007 classe l'Algérie au 29^{ème} rang sur 40 pays du groupe 2, économies moyennement

compétitives, et 5^{ème} au plan arabe, derrière Tunisie, Jordanie, Oman et Libye. Elle a amélioré son classement par rapport à 2006 : 32^{ème} sur 37 pays (tableau 13).

Enfin parmi *les points positifs* : renforcement des institutions, amélioration de l'environnement macroéconomique, de l'accès de la population aux services de santé et d'éducation. En revanche, *le manque de performance* se manifeste à plusieurs niveaux : faiblesses du système bancaire, manque de réformes pour l'ouverture à la concurrence internationale et faible utilisation des TICs avancées.

5.2.5. Evaluation de la compétitivité de l'Algérie en termes d'IDE :

Le classement par risque aux affaires de l'Algérie indique qu'elle a amélioré son rang (tableau 14).

On constate que le niveau du risque aux affaires en Algérie diminue de plus en plus, il passe de 6 en 1999 jusqu'à 3 en janvier 2008. Ce qui implique une amélioration économique et sociale, ainsi qu'une stabilité politique du pays.

Si on compare avec d'autres pays, l'Italie affiche un risque nul de 1999 à 2008, contrairement au Brésil et la Turquie. Alors que les deux autres pays du Maghreb (Tunisie, Maroc) affichent le même niveau de risque que celui de l'Algérie.

5.2.6. Perspectives stratégiques pour améliorer la compétitivité et l'attractivité en Algérie :

L'Algérie connaît actuellement une situation macroéconomique favorable, la bonne tenue des cours du pétrole et la gestion efficace de la dette extérieure.

- **Potentialités et opportunités** : proximité géographique aux marchés potentiels, taille du marché, opportunité d'investir dans l'énergie, mines, agroalimentaire, chimie de base et TIC. Mais elle doit améliorer le pouvoir d'achat, relancer l'activité, diversifier et libéraliser l'économie et mettre en place une véritable stratégie nationale sectorielle.
- **Les avantages comparatifs** : position géographique au Maghreb, main d'œuvre de qualité et concurrentielle, potentiel de population et tissu industriel diversifié. Principal défi : accélérer et enchaîner la cadence des réformes pour renouer avec la croissance pour attirer les IDE ; objectif assigné au programme de relance économique de 7 milliards de \$ (en 2001) et de soutien à la relance économique de 60 milliards de \$ (en 2005).
- **Mouvement de libéralisation et réformes** : améliorer l'attractivité des flux de capitaux entrant par une politique de réformes structurelles visant à stabiliser le système économique et financier, à attirer les investisseurs en dehors du secteur de l'énergie.
- **Disponibilité des ressources naturelles** : 5^{ème} dans le monde en gaz naturel et 14^{ème}

pour le pétrole ; 3^{ème} fournisseur du gaz de l'UE avec 95 % de ses exportations.

- **Intégration économique régionale et mondiale** : les opportunités d'exportation en Algérie ont connu une nette amélioration grâce à l'intégration régionale. L'adhésion à l'OMC déterminera son intégration progressive à la concurrence, nécessaire à l'amélioration progressive de la compétitivité et à l'efficience du secteur privé local.
- **Ressources humaines abondantes et flexibles du marché du travail** : l'Algérie a connu une amélioration de la main d'œuvre qualifiée. Le coût relativement bas du travail peut inciter les investisseurs mais le salaire de base est déterminé par la convention collective.

2.5.7. Autres indicateurs sur la compétitivité de l'Algérie :

- **La privatisation des entreprises publiques** : « La politique de privatisation vise, l'amélioration du management, l'acquisition de nouvelles technologies, le désendettement du Trésor vis-à-vis de la Banque d'Algérie () où les opérations de privatisation sont censées procurer des recettes nouvelles au Trésor (Guide investir en Algérie 2006) rentabiliser/moderniser l'entreprise, maintenir l'entreprise en activité avec totalité ou partie des emplois salariés, pouvant bénéficier d'avantages spécifiques négociés au cas par cas (JORA, Août 2001) **Secteurs concernés par la privatisation** (1200 entreprises concernées):
 - ✚ Secteur bancaire et monétique ;
 - ✚ Secteur de l'habitat, construction, équipement de collectivité ;
 - ✚ Équipements professionnels ;
 - ✚ Conditionnement et emballage ;
 - ✚ Transport, distribution, et chaîne de froid ;
 - ✚ Matériel agricole, métallurgie, mécanique, appareil électrique ;
 - ✚ Télécommunications et informatique
- **Facilitations et encouragements à l'investissement** : L'économie de l'Algérie est ouverte sur l'économie mondiale, et se caractérise par une dynamique importante et un meilleur accueil pour les investisseurs. Plusieurs avantages accordés aux investisseurs : Liberté totale d'investir ; Traitement non discriminatoire des investisseurs et Possibilité de recourir à l'arbitrage international.
- **L'adhésion** aux différentes conventions internationales en matière de garantie et de protection des investissements donne plus de confiance aux investisseurs étrangers. L'Algérie a signé deux accords avec l'Italie : convention d'encouragement et de protection des investissements, et convention sur la non double imposition.

5.2.8. Faiblesses et obstacles aux investissements :

- **Problème de gouvernance** et faible pénétration des technologies les plus avancées
- **Faiblesse du système bancaire** et difficultés d'accès aux financements

- **Fort déficit d'image et de communication** affecte négativement et l'image de l'Algérie à l'extérieur, influant ainsi sur l'attractivité du pays aux investisseurs étrangers.
- **Difficultés d'accès au foncier industriel** : indisponibilité des infrastructures (coûts des terrains et manœuvres et pratiques spéculatives) et méconnaissance de l'administration publique, empêchent l'accès au foncier, donc obstacle à la création/développement d'un secteur privé dynamique,
- **Importance du secteur informel et corruption grandissante** : L'importance du secteur informel dans l'économie nationale (34 % du PIB) (WEF, 2002). Les opérateurs étrangers ont relevé certains obstacles : corruption et problème de transparence dans l'administration

Conclusion :

1. Tous les pays sont « gagnés par la fièvre » de la compétitivité de leurs économies respectives (comprendre entreprises) et de l'attractivité de leurs territoires, dans un contexte de mondialisation grandissante et croissante où les gouvernements doivent davantage se préoccuper d'un développement économique et social durable.
2. Au cours des dix dernières années, les PSEM restent encore en marge de l'essor des flux de capitaux internationaux malgré leurs atouts disponibles, comme facteurs d'attraction des IDE : faibles parts des IDE européens malgré le voisinage et la proximité.
3. Avec l'ouverture économique et la libre circulation des capitaux, tant pour une intégration régionale que pour un accord de partenariat euromed s'avère indispensable pour créer la zone de libre échange.
4. L'amélioration des déterminants d'attraction des IDE et des conditions de croissance et de développement de l'Algérie et des PM par rapport aux autres zones émergentes est le leitmotiv de nombreuses économies.
5. Enjeux et défis : programmes de mise à niveau des entreprises, libéralisation des services, réformes institutionnelles et politiques, sécurisation et réduction des procédures d'autorisation des investissements, lutte anti-corruption, meilleur climat des affaires, compétitivité....

6. Pourquoi l'Algérie ?

- ✓ Un marché de 36 millions de consommateurs
- ✓ Des ressources pétrolières, gazières et minières importantes
- ✓ Une stabilité politique et un retour à la sécurité
- ✓ Une bonne santé financière
- ✓ Des réformes structurelles qui progressent
- ✓ L'amélioration du risque pays
- ✓ Le dynamisme du secteur privé Algérien
- ✓ Le niveau de la formation de la population en amélioration

- ✓ Dette extérieur vis-à-vis de l'étranger presque réglée dans la presque totalité
- ✓ Un marché domestique et d'exportations, potentiel

7. Classement de l'Algérie et d'autres pays en matière de climat des affaires (2008)

Facilité de faire des affaires	Algérie	Allemagne	Maroc	Portugal	Roumanie	Pologne	Tunisie	Turquie
	132	25	128	48	47	76	73	59
1. Création d'entreprise	141	102	62	34	26	145	37	43
2. Octroi de permis de construire	112	15	90	128	88	158	101	131
3. Embauche des travailleurs	118	142	168	164	143	82	113	138
4. Transfert de propriété	162	52	117	79	114	84	55	34
5. Obtention des prêts	131	12	131	109	12	28	84	68
6. Protection des investisseurs	70	88	164	38	38	38	142	53
7. Paiement des taxes et impôts	166	80	119	73	146	142	106	68
8. Commerce transfrontalier	118	11	64	33	40	41	38	59
9. Exécution des contrats	126	9	112	34	31	68	72	27
9. Fermeture d'entreprise	49	33	64	21	85	82	32	118

Source : établi par l'auteur à partir du rapport de 2009 de doingbusiness (sur 178 pays).

Enfin, selon les rapports de Doingbusiness, le classement de l'Algérie détérioré depuis 2008. Ainsi de 2009 à 2012, elle occupe les rangs suivants : 134^{ème}, 136^{ème}, 143^{ème} et 148^{ème} sur 183 pays. Ces deux derniers classements ont subi des ajustements dans les 10 indicateurs pris en considération dans le climat des affaires (ou faire des affaires). Il va sans doute que depuis la LFC pour 2009, le climat des affaires s'est détérioré, auquel s'ajoute la corruption, le faible progrès dans les réformes globales, ainsi que le contexte mondial et régional entachés d'instabilité économique, financière et politique.

Bibliographies :

1. Michael E. Porter «The Competitive Advantage of Nations», New York: The Free Press, 1990. Republished with a new introduction, 1998.
2. Michael Porter « Can Japan Compete? », H. Takeuchi, and M. Sakakibara Basingstoke, England: Macmillan, New York, 2000.
3. Revue française de géoéconomie : La France toujours compétitive ? N°7- 1998.
4. CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement Algérie », Nations Unis, 2004.
5. P. Krugman « La compétitivité, une dangereuse obsession », Washington ER, mai 1994.
6. P. Krugman, Obstfeld « International Economics: Theory and Policy», Boston, 2003.
7. F. Hatem « Investissement international et politiques d'attractivité», Economica, 2004.
8. S. Gregoir et Maurel « Les indices de compétitivité des pays : interprétation et limites», INSEE, Octobre 2002.
9. Profil pays Algérie : Institut de La Méditerranée, France, ERF, Egypt, Janvier 2006.
10. Algeria 2006 Investment Climate Statement, www.state.gov.

11. Guide investir en Algérie 2006. KPMG.
12. CNUCED: "World Investment Report 2006", Country Profile: ALGERIA.
13. Algeria 2006, Investment Climate Statement, U.S. State Department, www.state.gov.
14. Examen de la politiques de l'investissement 'Algérie', CNUCED 2004,
15. Am. du territoire et Pôles de compétitivité et d'Excellence, MATE, Alger 2007.
16. Rapport du CAE sur la compétitivité, selon l'Agenda de Lisbonne de 2000
17. MATUHE « Etude sur la compétitivité territoriale », rapport de synthèse, Maroc, 2002.
18. OCDE, Industrial competitiveness, Paris 1996,
19. 6^{ème} rapport périodique sur la situation socioéconomique et le développement des régions de l'UE ; partie 2, les facteurs qui sous-tendent la compétitivité.
20. Cambridge Econometrics, Regional competitiveness indicators, Cambridge, Sept. 1998.
21. Farrel G. et al, « la compétitivité territoriale : construire une stratégie de développement territorial cahiers de l'innovation, Observatoire européen LEADER, sept. 1999
22. Artus P et al « Productivité et croissance : diagnostic macroéconomique...» CAE, 2004,
23. D. Martin, « Mondialisation et délocalisation », tome 2, mise à jour le 30 octobre 2005 ;
24. ANIMA, rapport 2007 (sur l'Algérie)
25. Bellon B et G R; « IDE et développement industriel méditerranéen », Economica, 1998.
26. Bichara K; « Le partenariat euroméd. vu du sud », L'Harmattan, 2001.
27. CNUCED (2001) et Synthèse sur la compétitivité des entreprises, 2004.
28. Algérie, contre-performances éco. et fragilité institutionnelle, Confluences Médit. N°45, 2003
29. Nashashibi et Alii; «Algérie, stabilisation et transition à l'éco. de marché», FMI, 1998.
30. Rencontre d'affaires Algéro-Italienne, 28 janvier 2008, in [Http://www.andi.dz](http://www.andi.dz)
31. « INVESTIR Magazine », Alger ; janvier-février 2009,
32. Doingbusiness (rapports de 2006 à 2012)
33. www.andi.dz
34. www.doingbusiness.org ; (divers rapports, 2006 à 2011)
35. www.weforum.org
36. www.UNTAC.org/
37. www.intelligent.com.
38. www.caime.org ; (gouvernance, compétitivité et réseau dans l'aire euromed)